

A close-up photograph of a hand holding a black pen, writing the words 'Lettre aux bloggers' in a cursive script on a white surface. The pen is positioned at the end of the word 'bloggers', and the hand is visible on the right side of the frame. The text is written in black ink and is slanted downwards from left to right.

Lettre  
aux bloggers

**Edition n° 2 du 27 mai 2011**

Bonjour,

*"En mai, fais ce qu'il te plaît".*

*Cette maxime peut également s'appliquer aux "bloggers". A côté du monde formel de l'ARA, pourquoi ne pas gérer son petit blog privé à l'usage des amis et des proches ? Quel sera le positionnement de ce blog par rapport au blog ARA ?*

*Ce sujet parfois délicat sera abordé dans ce numéro 2 de la "lettre aux bloggers". Nous évoquerons également le remplacement du webmaster. Faut-il en attendre des changements ?*

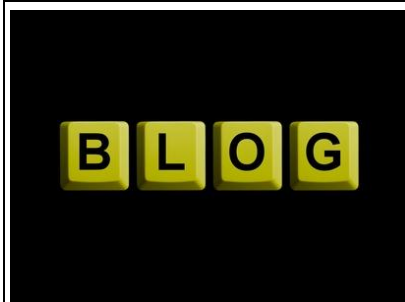
*Enfin, nous parlerons de la publication des diaporamas (internes, externes, quels moyens et quels coûts éventuels ?).*

Le sommaire de ce numéro 2 de "la lettre aux bloggers" :

### **Blogs ARA et blogs privés.**

- **Le webmaster s'en va, vive le webmaster.**
- **La publication de diaporamas.**
- **Quelques astuces pour faire vivre votre blog ARA.**

## Blogs ARA et blogs privés.



Le terme de **blog** peut être interprété de plusieurs façons. Pour les uns, il évoque un espace de convivialité où chacun peut s'exprimer. Pour d'autres, il s'agit juste d'un outil permettant de publier facilement une information avec des articles renvoyant sur des diaporamas, des images ou des textes longs.

Pour communiquer efficacement, que pouvons-nous utiliser ?

Il y a un peu plus de trois ans, du fait de l'accroissement de l'ARA et de ses besoins en matière de communication, nous avons constaté que les demandes de publication des uns et des autres devenaient problématiques car tout passait par le webmaster (retards, compréhension des demandes). Du coup, nous avons imaginé la mise en place de blogs WordPress (les plus répandus) comme outils de communication pour les départements et les commissions. Naturellement, cette mise en place a engendré des besoins nouveaux et... des appétits nouveaux en faisant prendre conscience à certains de l'intérêt de ces outils. Mais, a priori, aucun problème de cohabitation n'est à craindre si chacun reste dans son domaine. Voyons ce qu'il en est :

### *Définitions :*

*Un blog ARA* est un outil permettant à des blogmasters ARA de publier des informations relatives à des sorties, des calendriers, des permanences, des contacts directement liés aux activités d'un département ou d'une commission. Par choix délibéré, ces blogs ne sont pas conversationnels (les commentaires n'y sont pas autorisés) mais, par contre, tout ce qui y est publié est répercuté sur la page d'accueil du site de l'ARA.

*Un blog privé* est un blog géré par un particulier et hébergé sur un serveur web qui n'est pas le serveur de l'ARA. Sa vocation consiste à partager des événements, des souvenirs de voyage, etc. avec des amis et des proches. L'aspect conversationnel y est privilégié même si cela suppose de faire un peu la "police" par rapport à certains propos. Cependant, vu l'audience limitée de ce genre de blog, cet aspect est peu important par rapport au côté sympathique et ludique du blog privé.

### *Faire la part des choses :*

Votre blog ARA étant logé sur le serveur web de l'ARA, il bénéficie de mises à jour centralisées, d'une interface relativement standardisée et d'une assistance, le tout assuré par le webmaster.

La contrepartie est que les blogmasters s'engagent à respecter une certaine déontologie en termes de publications et n'autorisent pas les commentaires. L'en-tête des blogs ARA présente la raison sociale de l'association et des liens vers le reste du site y sont systématiquement disponibles.

Par contre, le blog privé doit rester totalement décorrélé de l'ARA... en dehors de certains sujets qui peuvent y être traités. Donc, pas de raison sociale rappelant notre association et pas de mises à jour automatiques vers notre page d'accueil. En contrepartie, on peut tout dire dans un blog privé et on peut faire participer tout le monde au débat pour créer du lien social.

Rien n'empêche, par la suite, d'échanger des URL entre le blog ARA et le(s) blog(s) privé(s). Le webmaster est autorisé à donner son avis dans ce cas (redondances, qualité des commentaires).

Mais en aucun cas, un blog privé (qui ne serait pas logé sur notre serveur web) ne peut revendiquer le statut de blog ARA ou un rôle quelconque dans notre communication publique !



### *En conclusion :*

Malgré les restrictions exposées ci-dessus, on peut parfaitement imaginer que blogs privés et blogs ARA se partagent le même auditoire. Dans le premier cas, on crée de la convivialité et dans le second on informe sur les activités de l'ARA.

Si chacun remplit bien son rôle, on réussira ce double objectif pour la plus grande satisfaction de nos internautes...

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Vous pouvez écrire à [web@amis-st-jacques.org](mailto:web@amis-st-jacques.org) pour faire part de votre point de vue sur ce sujet...

Fin de l'article "blogs ARA et blogs privés"

## Le départ du webmaster.



Un webmaster de parti, dix de retrouvés ?

A vrai dire, ce n'est pas aussi simple que cela mais la simplification de notre site web peut engendrer d'avantage de candidatures...

Vous le savez peut-être déjà, je quitte le poste de webmaster dans le courant de l'été.

Après avoir beaucoup travaillé sur les développements spécifiques (patrimoine, carte interactive, etc.), sur la simplification technique de notre site web et sur le déploiement de nos quelques 16 blogs, je souhaite me consacrer à d'autres tâches.

Parmi ces tâches, un voyage de deux mois au Japon (les 88 temples de Shikoku) absorbe déjà une bonne partie de mon énergie.

A mon retour, je proposerai mes services au webmaster en place afin de finaliser certains développements et, d'une façon générale, pour assurer le "service après-vente".

### *Alors, qui sera mon remplaçant ?*

Jean-Pierre Séhier, l'actuel blogmaster de la Savoie, a accepté de prendre le poste de webmaster. J'ai bien essayé de l'en dissuader 🙄 mais il a persisté !

Nous commencerons à nous transmettre les informations nécessaires dès le début du mois de juin. Jean-Pierre s'absentera ensuite pendant le mois de juillet mais, à son retour en août, les choses prendront un tour plus concret car je serais obligé de consacrer un peu plus de temps à ma préparation pour le Japon (je pars début septembre).

### *Y-aura-t-il du changement ?*

En effet : vous allez passer d'un haut-savoyard à un savoyard 🇫🇷 !

De plus, il ne fait pas de doute que Jean-Pierre est largement aussi sympa que moi et qu'il entretiendra de bonnes relations avec tous. En tant qu'ancien blogmaster, il connaît bien vos problèmes et il saura y répondre avec efficacité.

Il apprécie la pédagogie et il saura poursuivre la formation entreprise sur les blogs ARA même si les tutoriaux vidéos restent à votre disposition.

Concernant les blogs ARA, il y aura peu de changements techniques et organisationnels à prévoir dans la mesure où le site web est relativement stabilisé. Dans le meilleur des cas, ces changements (migration des blogs, par exemple) ne commenceront pas avant novembre/décembre. Je serai alors en mesure de l'aider.

Sur un plan géographique, Jean-Pierre habite une région plus "centrale" (Montmélian) ce qui devrait arranger nos amis de l'Ardèche et de la Drôme...

## La publication de diaporamas.



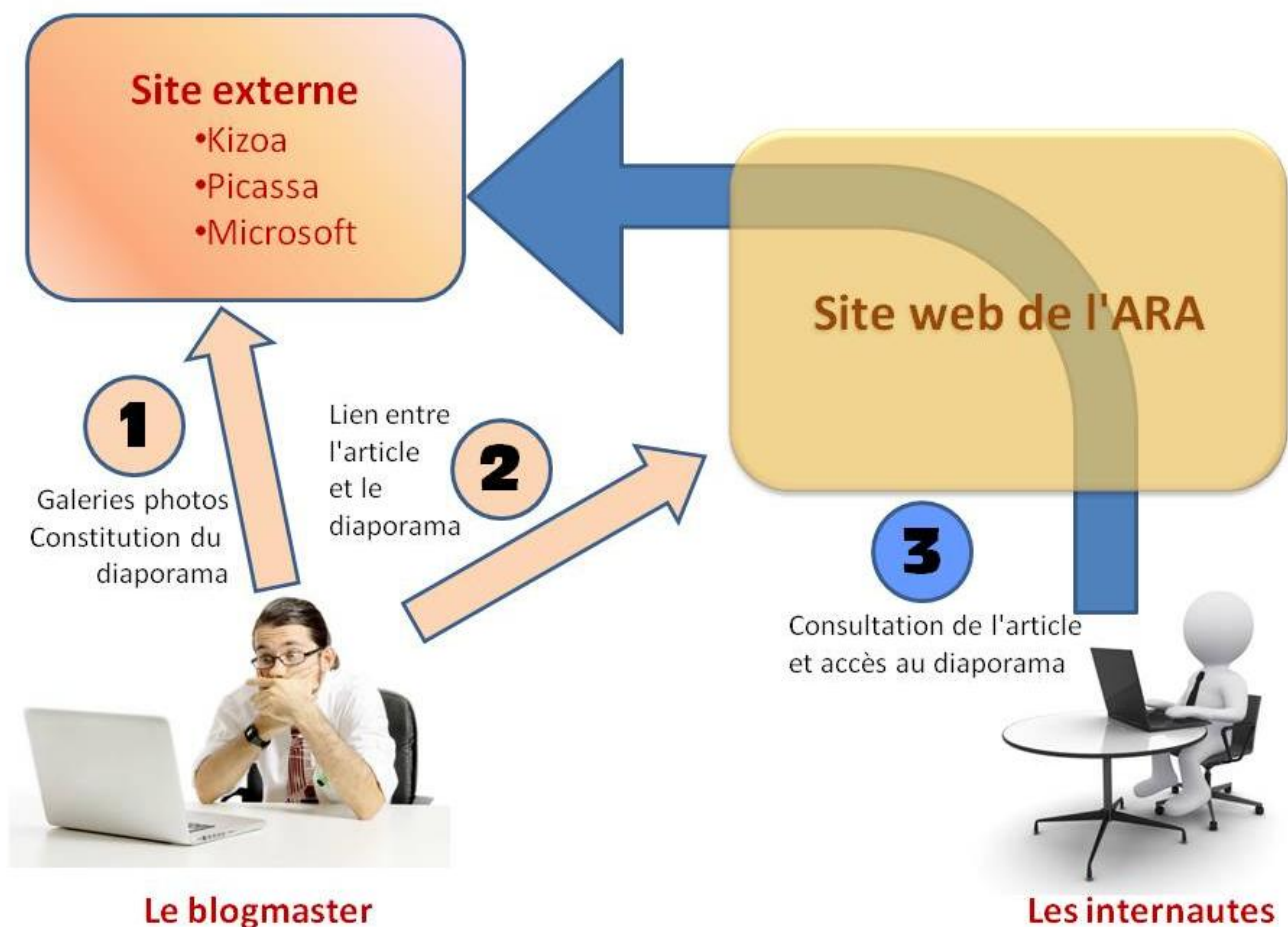
La publication de diaporama et son référencement depuis un article de votre blog deviendra une nécessité croissante. Apprenez à bien maîtriser la méthode.

### Formats autorisés et stockages externes (préconisations) :

Tout d'abord, vos diaporamas devront être publiés dans un format standard (flash, mpeg4 pour l'essentiel). N'utilisez pas de formats propriétaires comme le powerpoint ou le mkv (format Microsoft) qui pénaliseraient une bonne partie des internautes susceptibles de visualiser votre diaporama.

Ensuite, essayez de stocker votre diaporama sur un site externe pour soulager le site de l'ARA (un diaporama "pèse" quelques mégaoctets et double de volume si vous le sonorisez). Pour cela, n'hésitez pas à le publier sur des "galeries en ligne" comme Kizoa, Picassa ou Microsoft Line ou sur des hébergeurs de vidéos (Viméo, YouTube ou DailyMotion).

### Travail avec un site externe :





### Spécificités chez Kizoa.fr :

En principe, vous pouvez créer et générer des diaporamas gratuitement chez Kizoa.fr. Cependant, il y a de nombreuses limitations avec, en particulier, l'impossibilité d'enregistrer vos diaporamas sur votre PC et l'interdiction d'utiliser les ressources dites "Premium" (voir ci-dessous) :



### Conversion des Powerpoint en flash :

Si vous recevez un diaporama powerpoint à publier absolument, faites appel au webmaster et transmettez-lui ce diaporama (et les éventuelles musiques associées). Il dispose d'un outil de conversion pour transformer ce diaporama au format flash.

Cependant, attention : les diapos de votre powerpoint ne doivent être activées que sur des clicks souris et pas sur des temporisations.

Il le convertira et le publiera en l'état avant de vous transmettre l'URL correspondante.

A priori, le diaporama converti sera logé sur le site web de l'ARA (attention à la taille).

### Un tutorial en vidéo à votre service :

Une méthode complète vous est proposée sur [http://webmaster.amis-st-jacques.org/?page\\_id=528](http://webmaster.amis-st-jacques.org/?page_id=528) . Elle reprend les points que nous venons de revoir et, si vous utilisez Kizoa, elle montre certaines manipulations en détail.

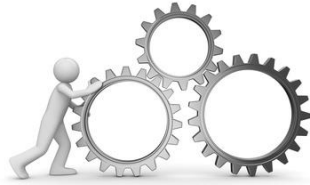
### Un budget de fonctionnement ?

A priori, on peut constituer des diaporamas gratuitement sur ces "galeries en ligne".

Vous pouvez être tentés par un stockage plus important que le 1Go gratuit et vous souhaitez peut-être créer des diaporamas plus attractifs. Dans ce cas, il vous faudra payer un montant annuel de l'ordre de 15 à 25 € par an.

Si votre délégation ou votre commission peut se permettre une dépense de 25 € par an, n'hésitez pas à acheter une licence !

## Quelques astuces pour faire vivre votre blog ARA.



Aujourd'hui, nous allons mettre à jour un compteur (pour signaler le nombre de places restantes sur une sortie, par exemple) avant de republier.

Il vous est tous arrivé de publier un article pour signaler une sortie ou une balade.

Ensuite, le téléphone risque de sonner pour vous demander à tout moment combien de places sont encore disponibles. Dans ce cas, affichez-le au fur et à mesure dans votre article !

Faut-il, pour cela, inventer un système sophistiqué utilisant une page d'inscription et s'appuyant sur la base de données, etc. ? Rien d'aussi sophistiqué ; vous allez saisir cette valeur à chaque changement significatif et vous republiez dans la foulée.

Cela pourrait donner :

### Plus que quelques places pour la formation en promo !

17 28 mai 2011



Dernière journée de formation javascript en promotion. Inscrivez-vous rapidement.

Il ne reste plus que : **3 places !**

Pour les inscriptions, écrivez à votre blogmaster favori @

Publié dans [Les nouvelles](#)



Lorsque vous republiez, vous pouvez conserver l'ancienne date de publication ou la réactualiser si vous jugez nécessaire de faire remonter l'article comme dernier article publié...

Fin de l'article "quelques astuces pour faire vivre votre blog ARA"